FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



MODEF60 Huile Isolante Minérale Inhibée

Section 1. Identification

Identificateur SGH du

produit

: MODEF60 Huile Isolante Minérale Inhibée (Type II)

Code du produit

: AEVM60i

: Liquide.

Autres moyens d'identification

: DISTILLAT NAPHTENIQUE LÉGÈRE HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)

Type de produit

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Huile isolante pour système électrique.

Aevitas Inc. **Manufacturier**

46 Adams Boulevard Brantford, ON N3S 7V2

Canada

Téléphone: 1-519-752-7646

Données relatives au fournisseur

Aevitas Inc. 75 Wanless Court

Avr. ON N0B 1E0

Canada

Téléphone: 1-800-324-9018

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de

: CHDS - Canadian Hazmat & Decon Services 1-866-856-5366

24 heures

service)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS

: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de

renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

ou du mélange

Classement de la substance : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.





Section 2. Identification des dangers

Conseils de prudence

Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Stockage : P405 - Garder sous clef.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations

locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés

ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification

: DISTILLAT NAPHTENIQUE LÉGÈRE HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	≥75 - ≤90	64742-53-6
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée	≥10 - ≤25	72623-86-0
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	≥0.3 - <1	128-37-0

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la





Section 4. Premiers soins

pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

nausées ou vomissements

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne

portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Aucune donnée spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.





Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.





Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).
	TWA: 5 mg/m³ 8 heures.
	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2017).
	TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable
	NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).
	TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Brouillard
	STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée	OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).
	TWA: 5 mg/m³ 8 heures.
	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2017).
	TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable
	NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).
	TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Brouillard
	STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).
	TWA: 10 mg/m³ 10 heures.
	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2017).
	TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable et vapeur

Canada

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).
	8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard
	15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
	CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).
	VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard
	VECD: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).
	8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard
	15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
	CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).
	VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard
	VECD: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).
	TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable et vapeur
	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).
	STEL: 4 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fraction inhalable et vapeur
	TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable et vapeur
	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).
	8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures.
	CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).
	VEMP: 10 mg/m³ 8 heures.
	CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016).
	TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Vapeur inhalable et aérosol





Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [huile.] Couleur : Clair à Jaune. Odeur : Pétrole.

Seuil olfactif : Non disponible. рН : Non disponible. Point de fusion : -40°C (-40°F)

: 229 à 444°C (444.2 à 831.2°F) Point d'ébullition

Point d'éclair : Vase ouvert: 145°C (293°F) [Cleveland.]

Taux d'évaporation : <0.1 (Acétate de butyle. = 1)

Inflammabilité (solides et

gaz)

: Non disponible.





Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non disponible.

(d'inflammation) Tension de vapeur

: <1 kPa (<7.5006 mm Hg) @ 38°C

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : < 0.91

Solubilité : Négligeable dans l'eau.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Cinématique (40°C (104°F)): 0.081 cm²/s (8.1 cSt)

Temps d'écoulement (ISO 2431)

: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses Réactivité

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	2180 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale DL50 Orale		>5000 mg/kg 890 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	Yeux - Modérément irritant Peau - Modérément irritant	Lapin Lapin	-	24 heures 100 mg 48 heures 500 mg	

Sensibilisation





Section 11. Données toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux
Inhalation
: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau
: Aucun effet important ou danger critique connu.
: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.







Section 11. Données toxicologiques

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	Aiguë CE50 1440 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Néonate	48 heures

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	5.1	330 à 1800	élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les





Section 13. Données sur l'élimination

doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.

AERG: Non applicable

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)

: Non inscrit

Substances de catégorie 1

: Non inscrit

de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté

de l'air)

Substances de catégorie 2 : Non inscrit de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté

de l'air) Produits chimiques de la

liste 1 de la DEA

: Non inscrit

(précurseurs chimiques)





Section 15. Informations sur la réglementation

Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)

: Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

Nom	Classification
1 1 0 11 77 7	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

SARA 313

Il n'existe aucune donnée disponible.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : Distillats naphténiques légers (pétrole),

hydrotraités; Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : Distillats naphténiques légers (pétrole),

hydrotraités; Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée

Pennsylvanie : Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

Canada

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.
 Substances toxiques au : Aucun des composants n'est répertorié.

sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada (DSL : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

NDSL

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
3 3 3 3 3	Méthode de calcul Méthode de calcul

Historique

Date d'édition mm/dd/yyyy : 04/15/2018

Date de publication : Non applicable

précédente





MODEF60 Huile Isolante Minérale Inhibée

Section 16. Autres informations

Version : 1

Élaborée par : Services Réglementaires KMK inc.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

